Image not found or type unknown

Diffamation envers un manager du McDo, questions...

Par **triocreza**, le **30/12/2019** à **23:03**

Bonjour je me suis énervé contre un manager du McDo, et à un moment je lui ai dit qu'il avait un faible Q.I , il m'a dit qu'il allait porter plainte , j'ai lu que je risquer jusqu'à 12 000€ d'amende pour diffamation ça me paraît élevé, je peux vraiment payer cette somme pour avoir dit ça ?

Et si il a porter plainte au bout de combien de temps je le saurais ?

Cordialement.

Par **triocreza**, le **30/12/2019** à **23:25**

Il m'a dit qu'il allait aller au commissariat , donc comment ça va se passer pour moi après svp?

Par **tomrif**, le **31/12/2019** à **00:13**

bonjour,

"L'injure commise de la même manière envers les particuliers, **lorsqu'elle n'aura pas été précédée de provocations**, sera punie d'une amende de 12 000 euros."
si le juge considère qu'il y a eu provocation, alors vous ne serez pas condamné pour injure.

12000€, c'est la somme maximale, vous pouvez très bien être condamné à 1€. pour une première condamnation, il serait étonnant que la peine ne soit pas avec sursis. avec sursis veut dire que vous n'avez pas à payer l'amende de 1 ou 12000€. vous pouvez être condamné à payer autre chose.

une plainte en commissariat n'interrompt pas la prescription de 3 mois donc un tel début n'est pas le meilleur moyen pour avoir une chance de gagner au final.

si comme vous, il considère que c'est de la diffamation et non une injure, alors il perdra probablement pour ne pas s'être basé sur le bon fondement juridique. il n'y a pas de fait précis qui est répréhensible pénalement ou contraire à la morale dans ce que vous avez dit,

donc pas de diffamation.

il connait votre identité ? votre adresse ?

il y avait des témoins qui ont entendu vos propos ?

il peut très bien se passer 2 ans sans que vous ayez des nouvelles de sa plainte.

Par **triocreza**, le **31/12/2019** à **00:22**

Merci beaucoup pour votre réponse il y'avait comme témoins les autres employés et les caméras, je ne sais pas si on peux parler de provocation mais il avait l'air de me prendre de haut et c'est qui m'a fait perdre mon sang froid, je n'ai jamais eu de plainte à mon encontre auparavant, vous pensez donc que j'aurais un sursis ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés